



FNARS
agir pour la solidarité

ETHOS: Une typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Elodie MILLET
FNARS Languedoc-Roussillon

Contexte européen

Le « sans-abrisme » pris en compte dans le cadre de la stratégie Europe 2020:

- *Objectif 5*: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale
- Lancement en 2010 de la Plateforme Européenne contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale (EPAP) et conventions annuelles
- Train de mesures sur les investissements sociaux
- Inclusion de normes sociales à l'OMC

Une volonté d'aller plus loin:

- Une résolution du Parlement Européen appelant à une stratégie européenne pour lutter contre le sans-abrisme
- Un appel d'experts de l'inclusion sociale pour rendre plus opérationnel le « paquet investissement social », dans la stratégie Europe 2020

Pour autant, manque de données disponibles et comparables entre États membres limite la capacité de l'Union Européenne à avancer de façon opérationnelle sur une stratégie de réduction du sans-abrisme

L'enjeu de la collecte des données sur le sans-abrisme au niveau européen

Peu de données sur le sans-abrisme, collectées de façon systématique au niveau des gouvernements des États membres

- Pourtant, un nombre croissant d'outils statistiques, à différents niveaux: Etats, Régions/départements, villes...

Une grande hétérogénéité dans la nature des statistiques existantes et leur disponibilité

- Recensements de population, fichiers des institutions, remontées statistiques, enquêtes flash, diagnostics spécifiques...

Des comparaisons nationales et européennes difficilement réalisables

Pas de statistiques européennes officielles concernant le sans-abrisme, malgré:

- Des progrès réalisés ces dernières années
- Une volonté d'aller plus loin

La production de données comparables est en enjeu fort pour permettre la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau européen

La Grille ETHOS: Une typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Lancé début 2005 par la FEANTSA:

- Organisation non-gouvernementale dont l'objectif est la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes sans-abri, ou qui se trouvent menacées par le sans-abrisme.
- Seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.
- Regroupe les fédérations des Etats membres, impliquées ce se secteur (dont la FNARS)

Objectifs de la Grille ETHOS:

- Améliorer la connaissance et l'évaluation du phénomène de l'exclusion liée au logement en Europe.
 - Servir de cadre pour des débats, des initiatives de collecte de données, des recherches
 - Contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.
 - Faciliter les comparaisons transnationales
-
- *Aujourd'hui largement reconnu et utilisé comme une référence*
 - *Transposé dans certaines grilles d'analyse des pays membres*

Construction de la Grille ETHOS

- *Une typologie élaborée sur la base d'une analyse des définitions nationales et des réalités remontées par les associations de terrain.*
- *Une approche qui considère l'exclusion liée au logement comme un processus (et non pas un phénomène statique) qui concerne des ménages, à différents moments de leur vie.*

La typologie ETHOS part du principe que le concept de “logement” est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement: physique, social, légal:

- *Physique:* Avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement;
- *Social:* Avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales;
- *Légal:* Avoir un titre légal d'occupation

De cette définition du logement sont dérivées 4 formes d'exclusion liée au logement:

- Être sans abri
- Être sans logement (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou structures d'hébergement)
- Être en situation de logement précaire (menacé d'exclusion sévère en raison de baux précaires, expulsions, violences domestiques)
- Être en logement inadéquat (dans des habitats légers sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère).

Sub-divisées en 13 catégories opérationnelles, correspondant à des situations de vie

		Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
v. Catégories conceptuelles v	SANS ABRÍ	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		5 Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex au 18 ^e anniversaire)
		7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
		9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
	LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi-permanente
		12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.

Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNICE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

Un exemple d'utilisation de ETHOS dans une grille nationale:

La maquette des Diagnostics territoriaux à 360°

Reprend une approche des publics à partir de leur situation de vie:

- Permet d'appréhender leurs besoins de façon large au regard du maintien ou de l'accès au logement
- Eviter de tomber dans une vue trop segmentée (jeunes avec chiens, femmes avec enfants...) et peu représentative des véritables difficultés rencontrées dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Rubrique 3.1: Quelles sont les situations de vie qui nécessitent une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins?

- Les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie relative à une *problématique résidentielle*
- Les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie relative à une *problématique sociale ou administrative*

Les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie relative à une problématique résidentielle

Vivant dans la rue

Sortant d'institutions carcérales

Sortant d'institutions psychiatriques

Sortant d'institutions ASE, incluant ceux ayant bénéficié du contrat jeune majeur

Vivant en habitat potentiellement indigne

Vivant chez un tiers

Vivant en logement sur-occupé

Vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle*

Les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie relative à une problématique sociale ou administrative

Bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer

Ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement

Femmes victimes de violence

Ayant des difficultés à se maintenir dans le logement*

Demandeurs d'asile

Déboutés du droit d'asile

Conclusions

Développer des démarches d'observation du « sans-abrisme » qui permettent:

- D'appréhender l'exclusion liée au logement comme un processus et non comme un phénomène statique
- De prendre en compte les besoins des personnes de façon large en évitant de tomber dans une vue trop segmentée
- D'utiliser des catégories qui font sens, en étant au plus près des difficultés rencontrées par les personnes

De façon plus globale, nécessité de continuer à améliorer l'observation du sans-abrisme/ de l'exclusion liée au logement:

- Afin d'ajuster les politiques publiques de lutte contre les exclusions
- De rendre possible la mise en place d'une action européenne efficace en matière de lutte contre la pauvreté